

**ASSEMBLÉE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE PROMOTION SAGUENAY Inc.**

Procès-verbal d'une assemblée des administrateurs de Promotion Saguenay inc., tenue en date du **26 avril 2018**, à 12h à l'OTL Le Gouverneur (arrondissement de Chicoutimi).

Étaient présents :

Mme Josée Néron, *présidente et mairesse de Saguenay*
 M. Éric Larouche, *vice-président* (Hôtel Chicoutimi et Pétroles RL)
 M. Martin Tremblay, *trésorier* (Morin Énergetech inc.)
 M. Jean Lavoie, (Lebeau Vitres d'autos)
 Mme Chantale Hudon, (Galerie La Corniche)
 M. Joachim Simard, (Club de motoneige Caribou-Conscrits)
 M. Jérôme Gagnon, (La Pulperie de Chicoutimi)
 M. Éric Deschênes, (Mia Pasta)
 M. Laval Gagnon, *secrétaire* (Potvin Pneus Mécanique)
 M. Gérald Savard, (M.R.C. du Fjord-du-Saguenay)
 Me Jean-Nicolas Larouche, (Gaudreault Larouche Avocats)
 M. Martial Bouchard, (Produits BCM Ltée)
 M. Richard Gauthier, *administrateur exécutif* (Construction Gauthier inc.)

Sont absents pour absence motivée :

M. Luc Boivin, (Fromagerie Boivin)
 M. Gaétan Tremblay, (Voltam)

Assistent également à la rencontre :

M. Jean-Marc Crevier, *conseiller municipal et observateur*
 M. Michel Potvin, *conseiller municipal et observateur*
 Me Caroline Dion, *directrice des affaires juridiques et greffière à Ville de Saguenay*
 M. Arthur Gobeil, *président-directeur général par intérim*
 Mme Priscilla Nemey, *vice-présidente exécutive*
 Mme Martine Racine, *directrice aux finances*
 M. Luc Desbiens, *chef de cabinet, Ville de Saguenay*
 Me Marie-Ève Boivin, *avocate, Ville de Saguenay*

∞ - ∞ - ∞ - ∞ - ∞ - ∞ - ∞ - ∞ - ∞ - ∞ - ∞ - ∞ - ∞ - ∞ - ∞ - ∞ - ∞ - ∞

1. MOT DE LA PRÉSIDENTE

La présidente souhaite la bienvenue à tous.

2. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Ouverture de l'assemblée régulière des membres sous la présidence de Mme Josée Néron. Le quorum étant constaté, la présidente de l'assemblée déclare l'assemblée ouverte.

2018-0020

3. LECTURE ET ADOPTION DU PROJET D'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR M. Joachim Simard
 APPUYÉ PAR M. Jérôme Gagnon

D'ACCEPTER le projet de l'ordre du jour avec des ajouts au point Varia.

ADOPTÉE _____

4. LECTURE ET ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES RÉUNIONS

2018-0021

4.1 Conseils d'administration du 9 février 2018 et assemblée spéciale du conseil d'administration téléphonique du 28 février 2018;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Jean Lavoie
APPUYÉ PAR M. Laval Gagnon

D'ADOPTER les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration du 9 février 2018 et assemblée spéciale du conseil d'administration téléphonique du 28 février 2018
ADOPTÉE _____

5. PLANIFICATION STRATÉGIQUE 2018-2020

Le président-directeur général par intérim fait une présentation sommaire du plan d'action stratégique 2018-2020. Les administrateurs sont invités à acheminer leurs commentaires afin de bonifier le document de travail avant le 20 mai prochain et le plan devra être chiffré en fonction du budget déposé. Ce dernier devra être adopté lors d'un conseil d'administration et entériné par le conseil de Ville de Saguenay.

6. FINANCES

2018-0022

6.1 Déclaration sur les responsabilités statutaires des administrateurs;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Jérôme Gagnon
APPUYÉ PAR Mme Chantale Hudon

D'ACCEPTER le dépôt de la déclaration statutaire des administrateurs.
ADOPTÉE _____

2018-0023

6.2 Présentation et adoption du budget 2018 ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Éric Larouche
APPUYÉ PAR M. Martin Tremblay

D'ADOPTER le budget 2108 tel que présenté par le président-directeur général par intérim. ADOPTÉE _____

6.3 Demande d'aides financières au FARR | Autorisation de signatures;

Ce point a été reporté au prochain conseil d'administration.

7. POLITIQUES D'INVESTISSEMENT

Le président-directeur général par intérim fait la présentation du sommaire des politiques d'aides financières et partenariats et des politiques d'investissement. Les administrateurs sont invités à acheminer leurs commentaires afin de bonifier les politiques avant le 20 mai prochain. Ces documents devront être adoptés au prochain conseil d'administration et entérinés par le conseil de Ville de Saguenay.

8. GOUVERNANCE

2018-0024

8.1 Code d'éthique des administrateurs et dirigeants;

CONSIDÉRANT qu'il est opportun de revoir le code d'éthique des administrateurs et dirigeants;

À CES CAUSES IL EST RÉSOLU :

PROPOSÉ PAR M. Éric Larouche

APPUYÉ PAR M. Martial Bouchard

QUE soit adopté le code d'éthique des administrateurs et dirigeants.
Résolution.ADOPTÉE _____

2018-0025

8.2 Abrogation de la résolution # 2017-0087 concernant la nomination de Me Pierre Mazurette à titre de conseiller à l'éthique et à la déontologie pour l'organisation;

Suite aux échanges et discussions ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Richard Gauthier
APPUYÉ PAR M. Éric Deschênes

QUE soit abrogé la résolution # 2017-0087 concernant la nomination de Me Pierre Mazurette à titre de conseiller à l'éthique et à la déontologie pour l'organisation.

2018-0026

8.3 Règlements généraux ;

CONSIDÉRANT que la refonte des règlements généraux était nécessaire pour l'organisation ;

CONSIDÉRANT le désir de restructurer la gouvernance de l'organisme ;

À CES CAUSES IL EST RÉSOLU à l'unanimité :

D'ADOPTER les règlements généraux avec les corrections suivantes :

- Article 8 : Retirer le nombre d'administrateur de chacun des secteurs;
- Article 8 : Modifier *Élu de la MRC du Fjord du Saguenay*;
- Article 53 : 1) Modifier Achat ou location pour moins de 12 mois de tout bien ou SERVICE;
- Article 53 : Ajouter 6) Subvention conformément aux politiques dûment adoptées et approuvées par le conseil municipal;
- Article 53 : Ajouter 7) Conformément à la loi et/ou aux ententes avec tout ministère impliqué.

2018-0027

8.4 Fonds de pension ;

CONSIDÉRANT que Promotion Saguenay a mis fin au mandat de la firme Mallette actuaire inc. d'agir à titre d'actuaire, administrateur et à tout autre titre _____ ;

CONSIDÉRANT que M. Denis Plouffe, actuaire, a reçu le mandat d'évaluation du régime de retraite individuel et du régime surcomplémentaire pour M. Ghislain Harvey ;

CONSIDÉRANT le rapport produit par M. Denis Plouffe, actuaire;

À CES CAUSES, IL EST RÉSOLU à l'unanimité

D'ACCEPTER et D'APPROUVER _____

_____ Résolution ADOPTÉE _____

9. AÉROPORT SAGUENAY/BAGOTVILLE

2018-0028

9.1 Modification au bail emphytéotique ;

CONSIDÉRANT la volonté de la Ville de Saguenay de procéder à la rénovation et à l'agrandissement du bâtiment de l'aérogare situé au 7000 chemin de l'aéroport et du bâtiment voisin situé au 6970 chemin de l'aéroport ainsi que de restaurer la partie civile du tarmac;

CONSIDÉRANT que l'ensemble des terrains de l'aéroport civil sont présentement détenus par Promotion Saguenay en vertu d'un bail emphytéotique publié le 17 décembre 2012 (acte #19 642 358) et ces modifications en date du 26 septembre 2014 (acte #21 079 083) et du 14 juin 2016 (acte #22 392 335).

CONSIDÉRANT que l'entente actuelle que possède Promotion Saguenay pour l'utilisation du tarmac civil situé sur une partie du lot 5 828 912 appartenant à Travaux publics Canada devra être transférée à la Ville de Saguenay ;

CONSIDÉRANT la nécessité pour Promotion Saguenay de régulariser la situation;

CONSIDÉRANT la volonté de Promotion Saguenay d'apporter des modifications au bail emphytéotique conclut avec la Ville de Saguenay;

CONSIDÉRANT qu'un notaire doit être mandaté à cette fin;

À CES CAUSES, IL EST RÉSOLU à l'unanimité :

QUE Promotion Saguenay accepte de modifier le bail emphytéotique publié le 17 décembre 2012 sous le numéro et ces modifications en date du 26 septembre 2014 (acte #21 079 083) et du 14 juin 2016 (acte #22 392 335) et rétrocède la pleine propriété des immeubles sis au 6970 et 7000 chemin de l'aéroport, arrondissement de La Baie, soit les lots 4 999 208, 5 609 890 et 5 609 891 du cadastre du Québec.

QUE l'entente pour l'utilisation du tarmac civil situé sur une partie du lot 5 828 912 appartenant à Travaux publics Canada soit transférée à la Ville de Saguenay ;

QUE la Ville de Saguenay mandate un notaire pour agir au dossier et que les fonds requis soient assumés par la Ville de Saguenay;

ET QUE le président directeur général par intérim, soit autorisé à signer tout contrat requis pour donner effet à la présente décision.

2018-0029

9.2 Appels d'offres Hangar aéronautique ;

CONSIDÉRANT que TOP ACES est locataire actuellement du hangar aéronautique ;

CONSIDÉRANT que l'entreprise a obtenu un contrat de 10 ans avec la Défense nationale, et souhaite continuer d'opérer à partir de Saguenay ;

CONSIDÉRANT que l'entreprise a besoin d'espace supplémentaire pour répondre à sa croissance ;

À CES CAUSES, IL EST RÉSOLU :

PROPOSÉ PAR M. Eric Larouche

APPOUYÉ PAR M. Laval Gagnon

QUE Promotion Saguenay procède aux appels d'offres des services professionnels tels que prévus à la politique de gestion contractuelle, par un processus d'appels d'offres publiques – Appel d'offres services professionnels en ingénierie et Appel d'offres professionnels en architecture. Résolution ADOPTÉE _____

10. NAVETTES MARITIMES DU FJORD

2018-0030

10.1 Protocole APS – Quaiage Marjolaine :

CONSIDÉRANT que l'Administration portuaire de Saguenay agit à titre de gestionnaire et opérateur des installations du Quai de Bagotville ;

CONSIDÉRANT que Promotion Saguenay est propriétaire du navire La Marjolaine et nécessite pour ses opérations d'une place au Quai de Bagotville ;

CONSIDÉRANT que les parties souhaitent établir un protocole d'entente afin de fixer les termes et conditions ;

À CES CAUSES, IL EST RÉSOLU à l'unanimité ;

QU'un protocole d'entente entre les parties soit établi ;

ET QUE le président-directeur général par intérim soit autorisé à signer le protocole d'entente pour et au nom de Promotion Saguenay inc.

Résolution ADOPTÉE _____

2018-0031

10.2 Bail APS – Location d'un espace d'entrepôt ;

CONSIDÉRANT que Promotion Saguenay a besoin d'un espace d'entreposage pour les opérations des Navettes Maritimes du Fjord ;

CONSIDÉRANT que l'Administration Portuaire du Saguenay possède un espace d'entrepôt disponible à la location et pour les fins souhaitées ;

CONSIDÉRANT que les parties souhaitent établir un protocole d'entente afin de fixer les termes et conditions ;

À CES CAUSES, IL EST RÉSOLU à l'unanimité ;

QU'un protocole d'entente entre les parties soit établi ;

ET QUE le président-directeur général par intérim soit autorisé à signer le protocole d'entente pour et au nom de Promotion Saguenay inc.

11. CROISIÈRES INTERNATIONALES

11.1 Rapport de mission commerciale Seatrade Croise Global ;

La vice-présidente exécutive nous fait rapport de la mission.

11.2 Calendrier des escales de croisières internationales 2018 ;

La vice-présidente exécutive nous informe sur le sujet.

11.3 Mesures de restriction – Baleines noires ;

La vice-présidente exécutive nous informe sur le sujet.

2018-0032

12. DEMANDES DE SOUTIEN FINANCIER | LES SAGUENÉENS DE CHICOUTIMI

Messieurs Laval Gagnon, Richard Gauthier et Madame Priscilla Nemey se retirent pour ce point.

CONSIDÉRANT que Les Saguenéens de Chicoutimi demandent un soutien financier supplémentaire de l'ordre de 20 000 \$ pour la tenue d'activités – Tournoi des Recrues & Tournoi de Golf bénéfique annuel ;

CONSIDÉRANT que Les Saguenéens de Chicoutimi est un partenaire majeur dans le développement et le rayonnement sportif de Saguenay à travers le Québec ;

À CES CAUSES, IL EST RÉSOLU à l'unanimité ;

DE TRANSFÉRER ces demandes de soutien financier à la Ville de Saguenay pour analyse et réponse.

2018-0033

13. DÉVELOPPEMENT COMMERCIAL | AMÉNAGEMENT D'ENTRÉE DE VILLE – RÈGLEMENT

CONSIDÉRANT que la réalisation du mandat de conception, de recherche et de réalisation de maquettes d'un édicule de l'entrée de la Ville ;

À CES CAUSES, IL EST RÉSOLU :

PROPOSÉ PAR M. Gérald Savard
APPUYÉ PAR M. Éric Deschênes

DE PRODÉDER au règlement du mandat au montant de 16 000 \$ avant taxes et mettre fin à ce dernier auprès de la firme Corbus. Résolution ADOPTÉE _____

2018-0034

14. NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT | CA ZOO DE ST-FÉLICIEN

CONSIDÉRANT l'entente de partenariat de Promotion Saguenay avec le Zoo sauvage de St-Félicien pour une durée de cinq (5) ans ;

CONSIDÉRANT le lien touristique naturel et le souhait de collaboration entre les organisations ;

À CES CAUSES, IL EST RÉSOLU :

PROPOSÉ PAR M. Éric Larouche
APPUYÉ PAR M. Éric Deschênes

QUE la directrice du tourisme, Mme Nathalie Gaudreault, soit nommée représentante de Promotion Saguenay au sein du conseil d'administration du Zoo sauvage de St-Félicien. Résolution ADOPTÉE _____

15. COMMUNICATIONS

15.1 Informes Affaires;

Le président-directeur général par intérim nous informe sur l'article paru dans Informes Affaires de mars 2018.

15.2 B2B Saguenay Montréal

Le président-directeur général par intérim fait un retour sur l'activité de février 2018.

16. PROCHAINE RENCONTRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

La prochaine rencontre du conseil d'administration est à déterminer et l'assemblée générale annuelle est fixée le mardi 26 juin 2018.

17. CORRESPONDANCE

Le président-directeur général par intérim nous fait part de la correspondance reçue.

18. HUIS CLOS

Aucun point à discuter.

19. VARIA

19.1 Comité protocole;

Il a été convenu de créer un comité afin de mettre en place un protocole d'entente entre Promotion Saguenay et Ville de Saguenay. Celui-ci sera composé d'employés de Promotion Saguenay, de trois membres du conseil d'administration et de trois élus de Ville de Saguenay représentant chacun des arrondissements.

Les membres du conseil d'administration sont : M. Éric Larouche, Me Jean-Nicolas Larouche et M. Martin Tremblay.

2018-0035

19.2 Appel de candidatures au poste de directeur général de Promotion Saguenay;

Monsieur Arthur Gobeil se retire pour ce point.

IL EST RÉSOLU à l'unanimité :

DE MANDATER Ville de Saguenay à procéder à l'embauche d'une firme indépendante en ressources humaines afin de lancer l'appel de candidatures au poste de directeur général de Promotion Saguenay. **ADOPTÉ** _____

2018-0036

20. LEVÉE DE LA RENCONTRE

La levée de la rencontre est proposée et acceptée à l'unanimité.



Secrétaire